

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CS945

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique
à l'amendement n° CS|756 de M. Balanant

ARTICLE 4 A

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« en Conseil d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement pour que ce soit un décret simple et non un décret en Conseil d'État.